UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les accords internationaux de produits

TAILLEFER, Bernard

1982-07
UB, Cahiers du CURDES n° 1,
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/539

TAILLEFER Bernard, Les accords internationaux de produits, pp. 19-36, Cahiers du CURDES n° 1, Juin 1982.

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

LES ACCORDS INTERNATIONAUX DE PRODUITS.

Par Bernard TAILLEFER

L'instabilité des cours des matières premières et la détérioration des termes de l'échange des pays du Tiers Monde exportateurs de matières premières et importateurs de biens d'équipement ou de produits pétroliers sont sans cesse à l'ordre du jour dans les débats internationaux. Les conséquences de ces deux phénomènes sont de plus en plus dramatiques, en cette période de crise du capitalisme, pour les producteurs, annihilant parfois tous les efforts en vue d'accroître la production. Un exemple parmi tant d'autres : alors que de 1977 à 1978 la production de café burundaise est passée de 16 822 tonnes à 22 696 tonnes (+34,9%) les recettes correspondantes sont tombées de 7,575 milliards de francs bu à 5,360 milliards de francs bu (-29,3%) [1]. On objectera que le mécanisme a joué dans l'autre sens pour d'autres années : baisse de la production, augmentation des recettes, comme ce fut le cas pour le Burundi entre 1976 et 1977. Il reste des problèmes fondamentaux : comment planifier les investissements pour le développement dans ces conditions ? Comment garantir aux paysans producteurs de café un accroissement régulier de leurs revenus, compensant l'inflation qui sévit dans la plupart des pays du Tiers Monde ? Des pays comme le Burundi relèvent légèrement chaque année le prix payé aux producteurs, mais ceci se fait au détriment de l'accumulation interne de ces pays ; la plupart des Etats répercutent au niveau du paysan ou sur le salaire des ouvriers des mines la détérioration des cours.

1) Tonnages exprimés en poids net. Source : *Bulletins Trimestriels et Rapports Annuels* de la Banque de la République du Burundi.

Hier, remous sur le café. Aujourd'hui perturbations sur l'étain : en juillet 1981 la tonne d'étain était cotée 6000 livres sterling. Début février 1982 elle a dépassé les 9000 livres sterling. Fin février 1982 elle était redescendue à 7150 livres sterling. Cet exemple d'actualité n'est pas fait d'exception : toutes les matières premières sont sujettes à de telles oscillations mettant en péril des économies entières dont les recettes dépendent souvent à plus de 80% des ventes de produits de base [1].

Dans le débat sur le Nouvel Ordre Economique International, diverses propositions sont avancées pour améliorer les revenus des pays producteurs de matières premières : stabiliser les recettes d'exportation ; créer des associations de producteurs ; diversifier la production ; transformer les produits de base. Aucune solution n'est évidente : le Stabex de la C.E.E. ou le financement compensatoire du F.M.I. qui visent la stabilisation des recettes d'exportation sont impuissants à lutter contre le faible niveau des cours ou la détérioration des termes de l'échange [2]. Diversifier la production est un travail de longue haleine qui n'est pas sans risque : l'expérience du thé au Burundi l'a prouvé. Transformer les produits de base ne résoud rien pour la plupart des pays producteurs de matières premières agricoles car les produits transformés incorporent bien souvent une grande quantité de matières premières en consommations intermédiaires et ne crée que peu de valeur ajoutée : leurs prix fluctuent donc avec la même intensité que ceux des produits de base.

1) Selon les statistiques de la CNUCED données pour 29 des 31 pays classés comme "pays moins avancés" et pour l'année 1978, les exportations de produits de base représentaient 80% des exportations de 24 pays et plus de 99% des exportations de 9 pays dont le Burundi. Cf. CNUCED. *Données de base relatives aux pays les moins avancés* (A/CONF.104/9), 16 juillet 1981, p. 14.

2) Sans compter que la situation a été tellement mauvaise pour les matières premières en 1980 que le STABEX n'a pu verser aux pays en difficulté qu'une somme équivalent à 50% de leurs pertes par rapport à la moyenne arithmétique des quatre années antérieures. Le Burundi en a subi les conséquences pour le café. Cette année.. encore, les pays de la C.E.E. ont decidé de ne compenser les pertes de l'année 1981 qu' à 50%.

Les associations de producteurs peuvent stocker et faire monter les cours mais leur capacité de financer le stockage est souvent aussi limitée que leur capacité à se priver de recettes - mêmes faibles- pendant quelques mois ; ceci peut les forcer à court ou moyen terme au déstockage même si l'offre est déjà abondante ; il s'ensuivra une dépréciation des cours.

Parmi les solutions avancées dans les débats internationaux, il reste les Accords Internationaux de Produits (A.I.P.). Comment fonctionnent-ils ? Quels sont leurs objectifs et leur efficacité ? Nous allons tenter de répondre à ces questions.

1. Le Fonctionnement des Accords Internationaux de Produits.

Les premières tentatives de concertation datent des années 30 et portaient sur des produits comme l'étain, le sucre, le caoutchouc..[1]. Mais il s'agissait davantage de recherches en vue de créations de cartel entre firmes occidentales productrices que de négociations entre producteurs et consommateurs comme devraient l'être les accords actuels. Les pays producteurs et les populations engagées dans la production étaient exclus des tractations.

Une nouvelle vague d'accords s'est située entre la date d'adoption de la Charte de la Havane (1948) et la Conférence Internationale sur les Matières Premières de 1951-1953 et résultait du "besoin des économies dominantes de recourir à la cartellisation pour gérer la crise" [2] et renforcer la cohésion du bloc capitaliste afin de garantir davantage l'impact de la guerre froide, conduite face au bloc soviétique. Enfin, la puissance américaine tenait à se donner les moyens nécessaires à son agression en Asie et s'assurer l'approvisionnement en minerais et métaux indispensables à l'industrie de guerre.

1) HVEEM, H. "Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique", *Tiers Monde* (XVII,66), avril-juin 1976, pp. 485-513.

2) *ibid.*, p. 493.

Les accords du présent sont plus marqués par les négociations menées au sein de la CNUCED et par la réflexion du mouvement des non-alignés que par la stratégie américaine qui, en vertu d'une conception libérale des échanges internationaux, considère qu'il faut laisser libre cours aux forces du marché et s'oppose, avec l'Allemagne Fédérale et le Royaume Uni principalement, à toute réglementation des échanges de produits de base.

Les Accords Internationaux de Produits actuels réunissent Etats producteurs et consommateurs d'un même produit. L'objectif de chaque accord est de stabiliser le cours du produit de base concerné. Divers mécanismes sont utilisés pour atteindre ce résultat. Dans la plupart des cas, un conseil de gestion de l'accord, composé d'un nombre égal de pays producteurs et de pays consommateurs, élus par les autres membres de l'accord, est chargé de :

- fixer un prix indicatif pour une période déterminée qui peut correspondre à la durée de l'accord ou à l'année à venir,
- établir une fourchette (prix plancher et prix plafond) encadrant ce prix indicatif,
- imposer à chaque pays exportateur un contingent ou quota d'exportation,
- déterminer le niveau d'un stock de produit à mettre en place et
- gerer ce stock.

Lorsque les cours du produit sont inférieurs au prix plancher pendant une période déterminée, le conseil de gestion peut décider la réduction du niveau des quotas des pays exportateurs et/ou accroître ou constituer des stocks. Lorsque les cours dépassent le prix plafond, le mouvement est inverse : accroissement voire suppression des contingents et mise en vente du stock. Divers accords se sont également dotés de fonds complémentaires, prélevés en général sur les revenus des pays exportateurs ; ils sont destinés à stimuler la demande dans les pays consommateurs, améliorer la productivité dans les pays producteurs ou encore permettre à ces derniers de diversifier leur production.

A titre d'illustration, nous donnons dans le tableau 1 les mécanismes existant dans l'accord sur le café.

Tableau 1 : Les mécanismes de l'Accord International sur le Café de 1976.
(décisions de septembre 1981 pour l'année caféière 1981-1982).

Prix indicatif arrêté en septembre 1981 : 120 cents U.S. la livre
Fourchette : 120 - 140 cents U.S. la livre.

Contingent global pour les pays exportateurs : 56 millions de sacs.

Si la moyenne mobile de quinze jours du prix indicatif composé est égale ou inférieure à 120 cts/lb, le contingent global est réduit de 1 million de sacs. Une même réduction est effectuée si le prix descend à 115 cts/lb.

A l'inverse et symétriquement, si la moyenne mobile de quinze jours du prix indicatif composé est égale ou inférieure à 140 cts/lb, le contingent global est augmenté de 1 million de sacs. Une nouvelle augmentation équivalente a lieu à 145 cts/lb.

Le prix quotidien composé est obtenu en prenant la moyenne arithmétique des prix des autres arabicas et des robustas, calculée par le Conseil International du Café de la façon suivante :
pour les "autres arabicas doux" en pondérant le prix ex-dock New-York et les prix des marchés de Brème et de Hambourg dans la proportion de 75% pour le prix ex-dock New-York et de 25% pour le prix ex-dock Brème et Hambourg ; pour les robustas, en pondérant le prix ex-dock New-York et les prix des marchés du Havre et de Marseille dans la proportion de 60% par le prix ex-dock New-York et de 40% pour le prix ex-dock le Havre et Marseille.

Il n'existe pas de stock régulateur.

Autres dispositions :

Fonds de propagande pour la consommation de café, financé par les pays exportateurs à raison de 5,10 ou 25 cents prélevé sur les sacs exportés, en fonction de la quantité globale vendue par les pays exportateurs.

Fonds pour le financement du fonctionnement de l'accord obtenu à partir d'un prélèvement de 2 cents par sac exporté.

Fonds pour le financement d'études sur la production, obtenu de la même façon que le fonds précédent.

Note : On trouvera tous les détails des mesures adoptées à l'OIC en septembre 1981 dans *Marchés Tropicaux*, 2 octobre 1981, pp. 2523-2525.

Source : D'après *Marchés Tropicaux*, 2 octobre 1981 et 8 mai 1981.

Le tableau 1 montre que tous les accords ne contiennent pas la totalité des mesures permettant d'influer sur les cours. Et en réalité bon nombre d'accords ne disposent même pas de mesures économiques permettant d'assurer la stabilité des cours.

2. Les Accords Internationaux existants.

Les objectifs de la conférence extraordinaire des Nations Unies sur les matières premières (1974) étaient ambitieux : créer pour 18 produits de base [1] un "Fonds Commun pour les produits de base". Ce fonds devait être mis en place par la CNUCED et permettre de financer des stocks régulateurs par produit et dont l'utilisation serait décidée par les conseils de gestion des différents accords. Le fonctionnement du Fonds Commun présuppose donc l'existence d'A.I.P. La réalité ne correspond pas aux projets : outre que la mise en place du Fonds Commun n'est pas terminée après huit années de négociations [2], peu d'accords internationaux existent.

2.1. Les accords prévoyant des mesures de stabilisation des cours.

Seuls cinq produits bénéficient actuellement d'accords internationaux de produits prévoyant des mesures économiques destinées à influer sur les cours : café, cacao, sucre, caoutchouc, étain.

Le premier accord sur le café entra en vigueur en 1962 et fut suivi d'un deuxième et troisième accord signé en 1968 et en 1976. Chaque accord devait couvrir une période de cinq ans mais les difficultés surgissant entre producteurs et consommateurs ont entrainé soit des prorogations soit des périodes de fonctionnement sans dispositions économiques.

1) Bananes, cacao, café, coton, fibres dures et produits dérivés, jute et produits du jute, viande bovine, oléagineux, caoutchouc nature, sucre, thé, bois tropicaux, cuivre, minerai de fer, minerai de manganèse, phosphates, étain.

2) Le Fonds Commun devait entrer en vigueur le 1er avril 1982 - le nombre de pays adhérents étant insuffisant, la date d'entrée en vigueur a été repoussée.

Ainsi le deuxième accord signé en 1968 a été mis en veilleuse huit mois avant son expiration et fut prorogé sans dispositions économiques jusqu'en 1976. Et ce n'est qu'en octobre 1980 que les partenaires de l'accord ont pu mettre en application les dispositions économiques prévues dans le cadre du 3e accord signé en octobre 1976 soit quatre ans auparavant ! L'évolution des cours, représentée sur le graphe 1 laisse douter de l'efficacité des accords sur le café en ce qui concerne la stabilisation des prix.

A noter cependant que le Conseil International du Café a réussi à adopter des mesures économiques pour les deux dernières campagnes 1980-1981 et 1981-1982. Selon le Président du Conseil International du Café, les mesures adoptées en septembre 1980 auraient permis une reprise de 30% des cours mondiaux à la fin de l'année 1980, ce qui aurait apporté aux producteurs un gain supplémentaire de 2,5 milliards de dollars [1].

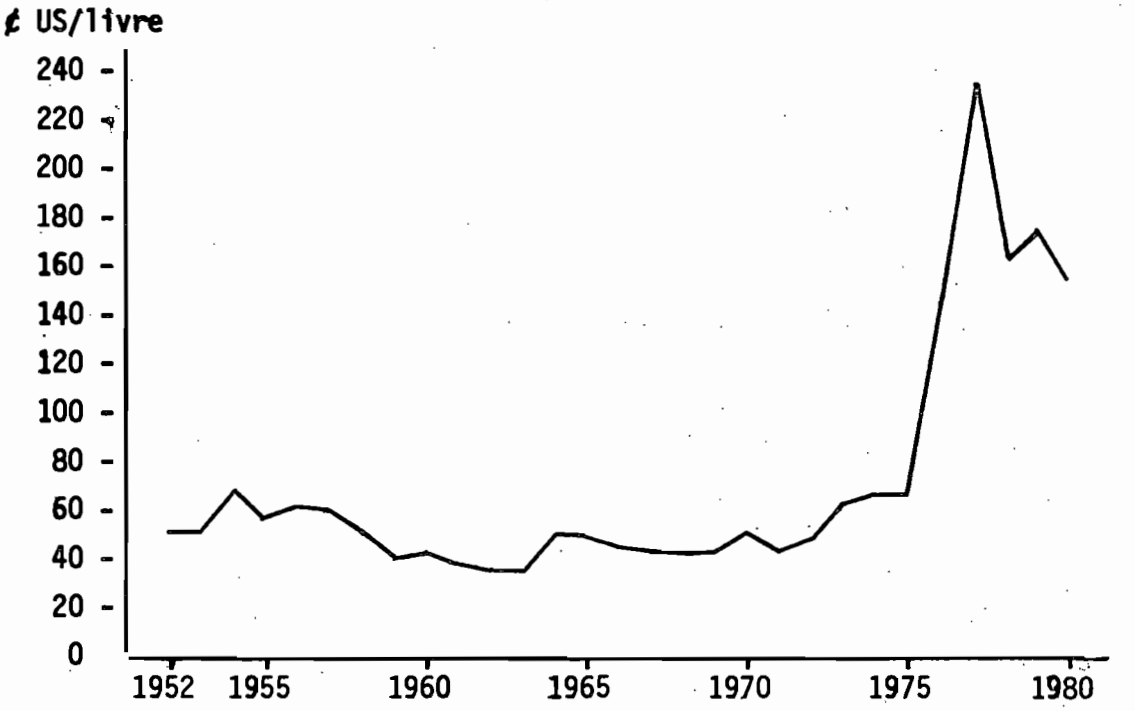
Le premier accord international sur le cacao est devenu opérationnel en 1973, dix sept ans après le début des négociations. Il avait été signé pour trois ans. Il fut donc renouvelé en 1976 pour une durée de trois ans également. *Marchés Tropicaux* [2] a utilisé des termes peu louangeux pour en décrire l'efficacité signalant plutôt "qu'il était devenu caduc sans avoir jamais pu fonctionner" et "a toujours été en retard d'une guerre" parce qu'on lui demandait de régulariser le marché avec une fourchette qui se situait toujours largement en- deça des prix courants. L'accord était fondé sur des contingents d'exportation et un stock régulateur. Un nouvel accord a été renégocié fin 1980 : il prévoit la constitution d'un stock de 250 000 tonnes [3] et une fourchette de prix. Les contingents ont été supprimés. Le graphe 2 qui montre les fortes fluctuations des cours témoigne de la faible efficacité de l'accord en matière de stabilisation.

1) *Marchés Tropicaux*, 4 décembre 1981.

2) *Marchés Tropicaux*, 4 décembre 1981.

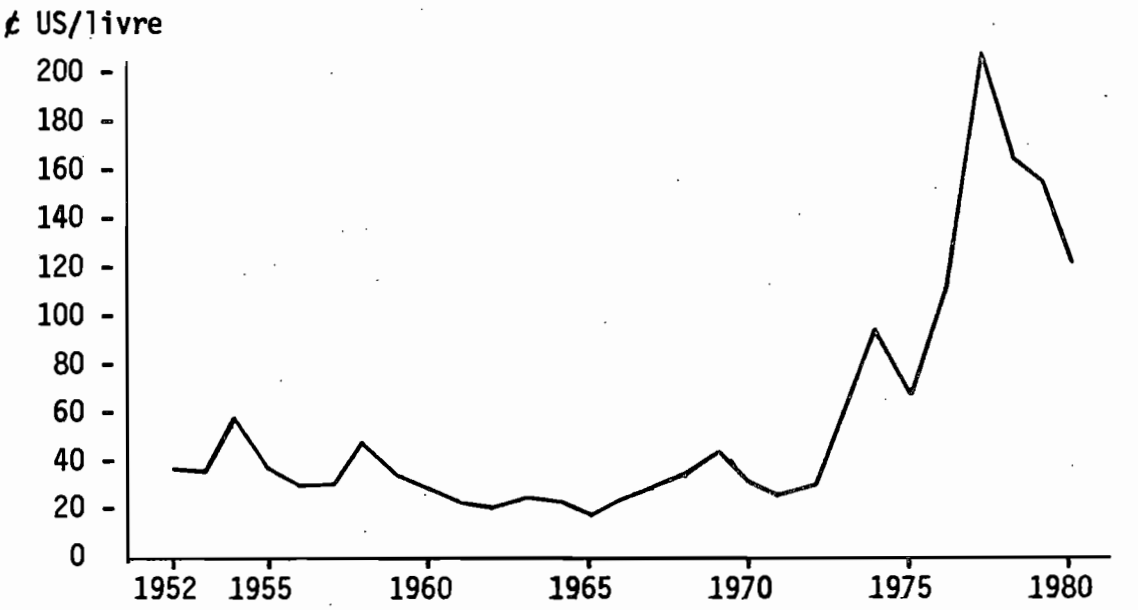
3) Soit un quart de l'offre mondiale si on prend comme base les exportations de 1978.

Graphe 1 : Autres cafés doux *); prix de gros en cents US/livre
(cotation de New York)



Source : I.M.F., *International Financial Statistics*
*) à partir de 1960; avant prix du café de El Salvador

Graphe 2 : Evolution des cours du cacao ghanéen ; cents US/livre
(marché au comptant à Londres livré port Royaume Uni)



Source : I.M.F., *International Financial Statistics*

Les accords sur l'étain ont été régulièrement renouvelés depuis l'entrée en vigueur du primier accord en 1956 [1]. Chaque accord, conclu pour une durée de cinq ans prévoyait une fourchette de prix et un stock régulateur (40 000 tonnes au 5e accord). Jusqu'au quatrième accord inclus, les stocks étaient financés par les pays producteurs uniquement. Depuis le cinquième, quelques pays consommateurs ont apporté une contribution volontaire au financement du stock. C'est dans le domaine de l'étain que les accords ont été considérés comme les plus efficaces : les cours de l'étain se sont mieux tenus que ceux des autres métaux non ferreux et la défense du prix plancher a été continuellement réussie. La limitation de la hausse des prix payés aux producteurs fut moins bien assurée comme en témoigne le graphe 3. Les difficultés de négociations du sixième accord laissent planer de sérieuses incertitudes quant au renouvellement de l'accord.

L'Accord International sur le Caoutchouc fut signé le 6 décembre 1979 après deux ans et demi de négociations.
Le caoutchouc naturel est le seul produit sur lequel un accord avec dispositions économiques a été constitué depuis la décision de mettre en place le Fonds Commun. L'accord fonctionne avec une fourchette de prix, et un stock de 500 000 tonnes [2] devait être constitué. Mais deux ans après la signature de l'accord, aucun pays membre n'avait contribué au stock. L'accord est encore trop récent pour en mesurer réellement l'efficacité mais il semble que la crise qui sévit dans les pays occidentaux et qui affecte l'industrie automobile et la consommation de pneumatiques en particulier ait des incidences plus grandes sur les cours que l'accord international sur le caoutchouc.

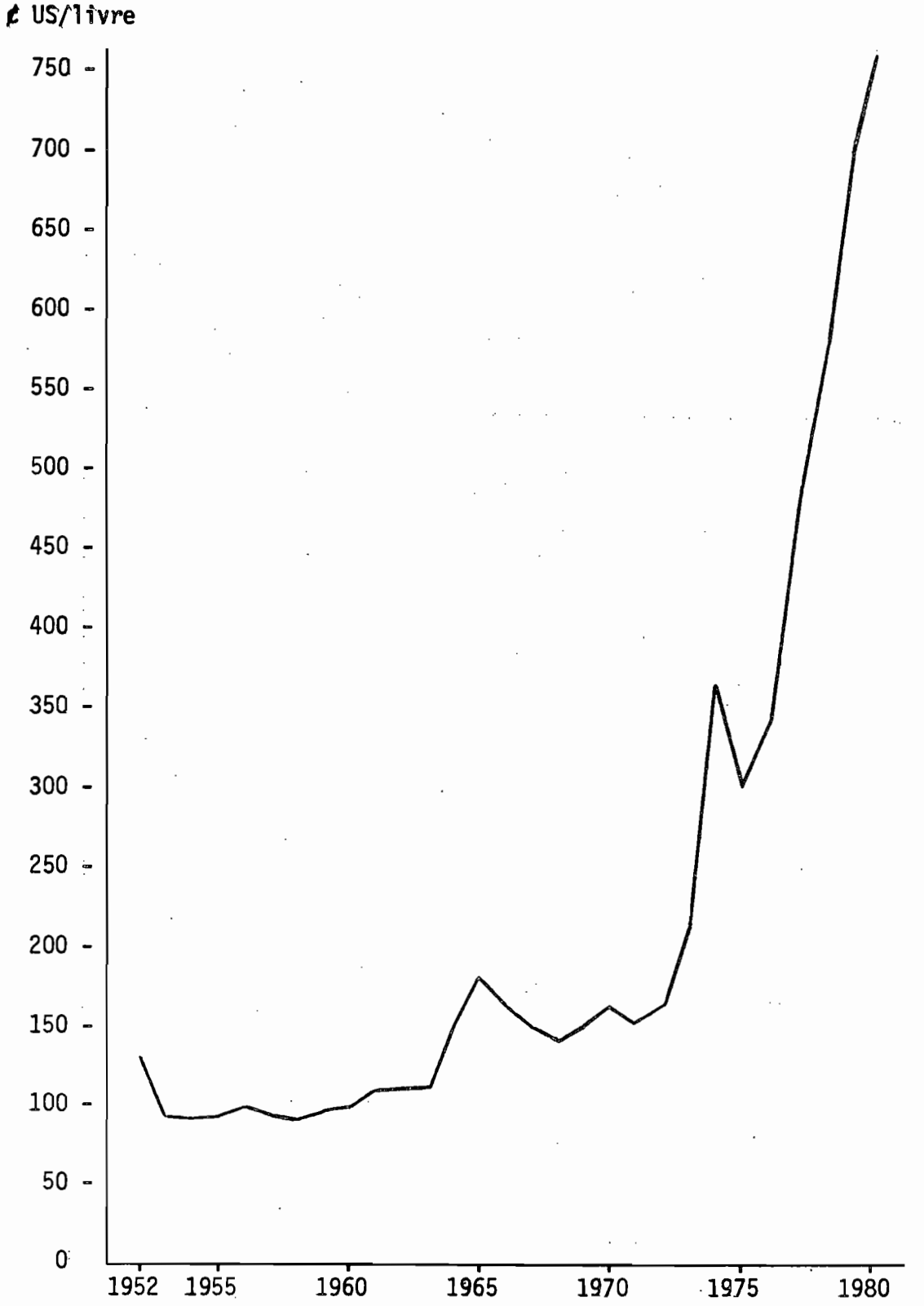
Les accords sur le sucre se sont succédés depuis 1937, date du premier accord international [3]. Le sixième accord, signé en 1977, expirera fin 1982 tandis que le septième est en cours de négociations.

1) 2ème accord : 1961 ; 3ème accord : 1966 ; 4ème accord : 1971 ; 5ème accord : 1976.

2) Ceci correspond à 15% des exportations de 1978.

3) 2ème accord : 1953 ; 3ème accord : 1958 ; 4ème accord : 1968 ; 5ème accord : 1973.

Graphe 3 : Moyenne des prix journaliers de l'étain ; cents US/livre
(toutes origines; cotation de Londres)



Source : I.M.F., *International Financial Statistics*

Le sixième accord prévoyait une fourchette de prix, un contingentement des exportations et un stock régulateur qui n'était toujours pas constitué en 1981. Les contingents étant régulièrement trop élevés et les fourchettes de prix étant toujours très éloignées de la réalité des cours, l'efficacité de l'accord s'en est fortement ressentie.

Il apparaît donc que la concertation entre producteurs et consommateurs a permis d'aboutir à la signature d'accords pour cinq produits (café, cacao, étain, caoutchouc, sucre). Mais ces accords ont souvent été sans efficacité parce que les dispositions économiques n'étaient pas adaptées à la réalité du marché ou encore parce que les conflits d'intérêt étaient tels que les mesures de stabilisation des cours durent être suspendues à plusieurs reprises. Le bilan n'est pas très positif et il faudra s'en expliquer ultérieurement.

2.2. Les accords sans mesure de stabilisation.

Deux produits, blé et huile d'olive, sont concernés.
Le dernier accord international sur le blé a été négocié en 1971 et devait être valable pour trois ans. En réalité, par une décision d'avril 1981 cet accord a été reconduit jusqu'au 30 juin 1983 ! Ceci reflète clairement les tensions qui existent entre les pays signataires de l'accord. La C.E.E. ayant refusé d'adhérer à l'accord, l'efficacité de ce dernier en est d'autant plus réduite.

Le premier accord sur l'huile d'olive fut signé en 1963 et reconduit pour cinq ans en 1974. En 1979, pays consommateurs et producteurs signaient le deuxième accord sur l'huile d'olive en renonçant à adopter toutes mesures de stabilisation des prix. Mais quelle peut bien être l'utilité d'un tel accord qui, sans mesure de stabilisation, est totalement inéfficace ?

2.3. Les accords en négociations.

Des négociations en vue de la conclusion d'accords sur plusieurs produits courent actuellement, parfois depuis longtemps. Il s'agit des produits suivants : bananes, coton, jute, cuivre, phosphates, fibres dures, thé, bois tropicaux, tungstène, viande bovine.

Verra-t-on un accord international sur les bananes ? Il existe depuis plusieurs années une Union des Pays Exportateurs de Bananes regroupant des pays membres qui assuraient en 1978 45,6% des exportations mondiales de bananes [1]. Cette association semble solide et efficace puisque les prix des bananes ont augmenté de 55% entre 1974 et 1978 [2]. Les pays producteurs ont-ils donc besoin d'une concertation avec les pays consommateurs ? Actuellement les négociations achoppent sur une demande des fournisseurs traditionnels de la France (Guadeloupe, Martinique, Afrique Francophone) qui tiennent à préserver au maximum leurs débouchés en faisant prendre en compte dans l'accord leur situation de fournisseurs privilégiés.

Les discussions en vue de la ratification d'un accord sur le coton se multiplient depuis 1975. A la sixième réunion préparatoire sur le coton, qui s'est tenue sous les auspices de la CNUCED en avril-mai 1981, les débats auraient fait apparaître "un très large appui pour la négociation d'un accord international sur le coton doté d'un cadre institutionnel global" [3]. Mais des divergences subsistaient sur l'adoption éventuelle de mesures de stabilisation ; les Etats Unis faisaient partie des opposants à une telle adoption. Il y aura donc d'autres réunions préparatoires !

En septembre 1979 la septième réunion préparatoire sur le cuivre était ajournée sans que les pays consommateurs et producteurs aient pu se mettre d'accord entre les différentes formules possibles pour stabiliser les cours.

1) *Monde diplomatique*, octobre 1979.

2) *ibid.*

3) *Monde diplomatique*, juin 1981.

Les participants de la première conférence internationale sur le jute et ses dérivés, regroupant 55 pays en janvier 1981 à Genève sous les auspices de la CNUCED, avaient le sentiment de s'être rapprochés de l'acte final de signature de l'accord, tout comme ceux de la deuxième conférence qui s'est tenue cinq mois plus tard. Mais dans les deux cas, aucun accord n'a pu être conclu.

Un pas décisif a-t-il été franchi lorsqu'à la réunion préparatoire de l'accord sur le thé, tenue à l'automne 1981, les producteurs asiatiques et le Kenya ont accepté le projet de contingentement qui doit figurer dans le futur accord [1] ? Il serait temps puisque les négociations pour un accord sur le thé durent depuis... 1966 et qu'on parle de plus en plus d'une "crise mondiale du thé" [2]. L'hebdomadaire *Marchés Tropicaux* du 31 juillet 1981 estimait qu'en "termes réels, les prix internationaux du thé sont à leur plus bas niveau depuis la fin de la deuxième guerre mondiale". Il ajoutait : "Certains experts londoniens *estiment qu'une bonne moitié de la récolte est produite à perte*" [3], par suite de la disparité entre l'augmentation de la production (+41%) et celle de la consommation des pays importateurs (+9%) depuis 1975 [4].

Une réunion préparatoire pour un accord sur les fibres dures (abaca, coco, sisal) s'est tenue en juin 1981 à Genève. La majorité des délégations a exprimé le regret de n'avoir pas pu aboutir sur les questions en suspens. La CNUCED est chargé de convoquer une nouvelle réunion... "lorsque des perspectives d'accord se seront dégagées" [5].

D'autres négociations se poursuivent sur le tungstène, la viande, les bois tropicaux sans pour autant que des accords ne voient le jour. Il reste à donner quelques explications à ces difficultés de mise en place des accords internationaux de produits.

1) Une nouvelle réunion, devait se tenir à Genève du 8 au 12 février 1982 mais nous n'en connaissons pas encore les résultats.

2) *Marchés Tropicaux*, 31 juillet 1981

3) Souligné par nous

4) *ibid.*, p. 2017.

5) *Marchés Tropicaux*, 12 juin 1981.

3. Accords Difficiles : Pourquoi ?

Il y a plusieurs niveaux d'explications à donner : Expliquer la non-efficacité des accords existants ; expliquer les difficultés de signature des accords en négociation.

Rappelons que les Accords Internationaux de Produits peuvent stabiliser les cours s'ils incluent des mesures économiques qui entrent en jeu dès que les cours s'écartent d'une certaine fourchette.
La première difficulté réside dans la détermination de cette fourchette. Celle-ci a tout d'abord tendance à être fortement influencée par l'évolution des cours dans la période qui précède les négociations entre producteurs et consommateurs. De plus, lors des négociations, les discussions sont extrêment âpres et opposent la plupart du temps producteurs et consommateurs ; le résultat est souvent davantage un compromis susceptible de rallier les deux parties qu'une analyse réelle des prévisions - difficiles par ailleurs - concernant l'évolution attendue des cours. Lors du renouvellement de l'accord sur le cacao, les producteurs demandaient une fourchette allant de 120 à 166 cents par livre tandis que les consommateurs, semblant oublier que l'accord n'avait jamais fonctionné faute d'une fourchette suffisamment élevée, réclamaient 100 - 146 cents. Le compromis s'est situé à 100 - 160 cents avec deux prix intermédiaires.

Lors de la 36ème session du Conseil International du Café qui devait déterminer les mécanismes règlementant le marché pour l'année caféïère octobre 1981 - septembre 1982, les consommateurs proposaient un contingent annuel global de 55,5 millions de sacs en vigueur pour une fourchette de 120 - 140 cents tandis que les producteurs acceptaient 56 millions de sacs pour un prix oscillant entre 150 et 154 cents. Ils demandaient de diminuer le contingent global si les prix se situaient à un niveau inférieur. La décision finale fut plus proche des souhaits des consommateurs que de ceux des producteurs.

Les cours des matières premières peuvent connaître des fluctuations extrêmement importantes d'un mois sur l'autre. Or les exemples donnés précédemment montrent que les fourchettes de prix adoptées pour stabiliser les cours sont des fourchettes réduites, sans grand écart entre le prix plancher et le prix plafond.

Ceci peut compenser des variations limitées des cours mais est strictement inefficace en face de fortes fluctuations.

Il est évident que devant de telles situations producteurs et consommateurs doivent organiser des négociations exceptionnelles pour rediscuter les mécanismes de stabilisation. On assiste alors à des oppositions sans fin : les producteurs ont tendance à estimer, en cas de hausse, que le renversement de tendance sera durable et que les cours ne seront plus ce qu'ils étaient ; les consommateurs luttent pour un retour à la situation de prix antérieure. Ceci se solde en général par l'éclatement de la conférence de négociations et la suspension des mesures économiques de l'accord comme ce fut le cas lors de certaines périodes couvertes par les deux derniers accords internationaux sur le café ou par les accords sur le cacao.

L'efficacité du stock régulateur est fonction de la fourchette de prix qui détermine le moment où le stock sera utilisé pour influer sur les cours. Une autre difficulté réside dans l'ampleur des problèmes de financement et d'organisation qui surgissent lorsqu'il faut mettre en place le stock régulateur. Peut-être est ce dû au fait que l'organisation du stockage est le plus souvent à la charge des pays producteurs qui ont du mal à organiser ce stockage, même s'ils peuvent recevoir un prêt du F.M.I. pour y parvenir [1].

Enfin le niveau maximal du stock nécessaire est difficile à déterminer. A partir de quel niveau de stockage les cours réagiront-ils ? A partir de quel niveau le stock régulateur pourra-t-il faire contrepoids aux stocks détenus par importateurs ou exportateurs ? A titre d'exemple, citons ceci : Les Américains détiendraient dans leurs stocks stratégiques 200 000 tonnes d'étain [2]. Au cours de l'année 1981 les autorités américaines ont annoncé leur intention de vendre une partie de leur stock d'étain pour financer la diversification de leurs réserves stratégiques et acheter d'autres minerais. Cette menace a fortement perturbé les cours en 1981. Par ailleurs au début de cette année le principal producteur la Malaisie, s'est mis lui-même à faire des achats de l'ordre de 50 000 tonnes.

1) Voir à ce sujet GORENX,L.M. "Les stocks régulateurs",*Finances et Développement* (15,4), décembre 1978, pp. 23-17.
2) *Jeune Afrique Economie* (6), mars 1982 - *le Monde* du 26 favrier 1982 parle de stocks stratégiques de 150 000 tonnes.

Dans ces conditions quelle peut-être l'efficacité du stock régulateur de l'accord international ?

Les difficultés de fonctionnement ou de création d'accords ont jusqu'à présent été expliquées ici par des problèmes techniques : les accords ne fonctionnent pas parce que les mécanismes mis au point pour influer sur les cours sont difficiles à manier. Il est une autre explication à donner, politique cette fois : les Etats consommateurs et dans une moindre mesure les Etats producteurs ne souhaitent pas vraiment la mise en oeuvre d'accords internationaux de produits.

En effet comment se persuader du contraire quand on observe l'attitude des Etats-Unis par exemple ? Au 15 février 1982, ils avaient toujours refusé de signer le 6ème Accord International sur l'Etain [1] qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 1982. Ils ont également refusé de ratifier l'accord sur l'huile d'olive et les deuxième et troisième accords sur le cacao. Si les Etats Unis occupent une place marginale dans la consommation mondiale d'huile d'olive [2], il n'en est pas de même pour les deux autres produits puisqu'en 1978 les importations des USA représentaient 24,7% des importations mondiales d'étain et 19,6% des importations de fèves de cacao [3]. Comment, en l'absence des Etats Unis, gros consommateurs, ces accords peuvent-ils fonctionner ? Les refus américains ne s'arrêtent pas là puisque lors des conférences préparatoires aux accords sur le jute et le coton, les Etats Unis se sont opposés à l'insertion de toute mesure de stabilisation dans l'accord. Enfin, les Etats Unis ont signé l'accord sur le Fonds Commun lors des derniers jours de l'administration Carter, mais début 1982, l'administration Reagan a retiré de ses prévisions budgétaires pour 1983-1985 la demande d'autorisation de crédits de 74 millions de dollars présentée au Congrès au bénéfice du Fonds Commun [4].

1) *Bulletin du F.M.I.*, 15 février 1982.
2) Les USA représentaient en 1978 1,7% de la consommation mondiale (27 000 tonnes sur 1 582 600 tonnes). Données du Conseil Oléicole International cité par *Marchés Tropicaux* du 11 décembre 1981.
3) C.N.U.C.E.D., *Statistics of international,op. cit.*
4) A.F.P. *Bulletin quotidien d'Afrique,* 31 mars 1982.

Il est vrai que les USA n'ont pas le monopole de ce type de position. La CEE a refusé de signer le 6ème accord sur le sucre actuellement en vigueur [1]. Elle a refusé de signer les accords internationaux sur le blé, le caoutchouc et celui sur l'huile d'olive où elle a simplement un statut d'observateur. Cette attitude est principalement dictée par la Grande Bretagne et l'Allemagne Fédérale. Les gouvernements de ces pays se rallient en effet à la position américaine : "Ne pas intervenir, laisser faire le "libre" jeu du marché". La position de la France, toujours plus en faveur des accords de produits que ses partenaires européens, s'est encore affermie après le changement de gouvernement qu'elle a connue en mai 1981.

Du côté des producteurs, des réticences envers l'adoption des accords internationaux se font occasionnellement sentir. Mais on ne trouve pas chez eux une attitude systématique semblable à l'attitude américaine par exemple. Les réticences, manifestées par un ou deux producteurs dans chaque accord, portent sur telle ou telle modalité de l'accord qu'ils considèrent comme inacceptable. A titre d'exemple, citons la Côte d'Ivoire qui a refusé de signer le dernier accord sur le cacao. Ce pays, qui en 1978 représentait 23,3% des exportations mondiales de fèves de cacao [2], a pris une telle position parce qu'il estimait que le prix plancher de l'accord était trop bas. Lors de la session de mars 1981, le représentant de la Côte d'Ivoire a rappelé que le budget d'investissements de son pays avait dû être ramené de 400 milliards de F. C.F.A. à 275 milliards par suite de la mauvaise tenue des cours du café et du cacao en 1979-1980 [3]. La Côte d'Ivoire voudrait un prix soutenu à un niveau plus élevé dans l'accord afin que ses exportations puissent financer son effort de développement.

1) Selon le *Monde* du 29 octobre 1981, elle serait cependant prête à participer aux négociations du septième accord.

2) Source : CNUCED, *Statistics of international, op. cit.*

3) *Marchés Tropicaux,* 13 mars 1981

On touche ici au fond du problème. Stabiliser les cours par les accords internationaux de produits permettrait, au mieux, de limiter la dégradation des recettes des pays producteurs de matières premières et importateurs de biens d'équipement et de produits énergétiques. Même ceci est difficilement admissible pour les plus puissants des pays consommateurs. Mais en tout état de cause, les A.I.P. ne peuvent oeuvrer pour une plus grande rémunération permanente des pays producteurs qui devrait permettre une accumulation pour le développement des pays du Tiers Monde. N'est-ce pas pourtant l'objectif à viser ?

Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to citate this article

TAILLEFER Bernard, Les accords internationaux de produits, pp. 19-36, Cahiers du CURDES n° 1, Juin 1982.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr